Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20260130-D2026_007-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le TRENTE du mois de JANVIER

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, JEZEQUEL, LANGLAIS, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAILLAUD, MONFORT, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : BILLIOU à GAUTIER, BOYER à HALNA, HUCHER à RAMEAU, JULIENNE à BOIRON, MAINAGE à LE BIHAN, MULLER à LANGLAIS.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2026-007 AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE – AFFAIRE N° 2508265-1

Madame le Maire sollicite l'autorisation d'ester en justice dans le cadre de la requête n° 2508265-1 déposée devant le Tribunal Administratif de RENNES par la SCCV Plein Sud.

La requérante sollicite l'annulation de l'arrêté municipal en date du 04 octobre 2025 portant refus du permis de construire n° 22343 25 009, relatif à la construction d'un bâtiment de 3 logements sur les parcelles AK n° 250 et 526 situées rue de Traou Meur. Elle sollicite également une indemnisation d'un montant de 100 000 € en réparation de son préjudice économique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à ester en justice dans le cadre de la requête n° 2508265-1 déposée devant le Tribunal Administratif de RENNES par la SCCV Plein Sud relative à l'annulation de l'arrêté municipal en date du 04 octobre 2025 portant refus du permis de construire n° 22343 25 009 refusant la construction d'un bâtiment de 3 logements sur les parcelles AK n° 250 et 526 situées rue de Traou Meur et à une demande d'indemnisation d'un montant de 100 000 € en réparation de son préjudice économique.

- **DECIDE** de solliciter Maître Adrien COLAS, avocat à RENNES, et l'assureur communal, pour assurer la défense de la Commune.

Le Maire,
Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF